



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-143

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

Fermeture du stade et jeux d'enfants situés à l'arrière de la salle Edmond Mille

Fête de la nature / Le samedi 17 mai 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité pour l'organisation de la manifestation « Fête de la nature » organisée par le comité des fêtes de Molinghem, il est indispensable d'interdire l'accès stade et jeux d'enfants situés à l'arrière de la salle Edmond Mille

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stade et jeux d'enfants situés à l'arrière de la salle Edmond Mille seront fermés au public n'ayant pas un lien avec la manifestation de 7 H à 23 H le samedi 17 mai 2025.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **28 AVR. 2025**

Le Maire,




David THELLIER

Publié le **28 AVR. 2025**